

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET AGENDA DU MOIS DE MAI 2024

## **LA MAIRIE DES ARQUES**

### **Cérémonie commémorative du 8 mai 1945**

Cette date marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. Les Arquin(e)s sont invités à se rassembler **le mercredi 8 mai 2024** au Monument aux morts à 11h30 pour participer à la cérémonie du 79e anniversaire de la Victoire de 1945. Cette cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à notre salle communale de l'Alambic.

### **Moustique Tigre**

Avant l'hiver, les femelles moustique tigre avaient pondu de minuscules œufs sur les parois verticales des récipients (seaux, bidons, regard de descente de gouttière, récupérateurs d'eau, creux de bâches...). Avec le printemps, les premières naissances commencent.

C'est le moment d'agir en mettant en place quelques actions :

- Nettoyer les récipients, en frottant l'intérieur avec une éponge pour éliminer les œufs
- Scier la descente de gouttière pour qu'elle s'arrête 2 cm avant le collecteur d'eau pluviale et coller une moustiquaire à maille serrée sur l'orifice d'arrivée d'eau du collecteur d'eau pluviale
- Préparer une moustiquaire aux bords plombés pour les bidons utilisés pour recueillir l'eau pluviale
- Bétonner le fond du piège à sable de la descente de gouttière pour supprimer l'espace qui retient l'eau pluviale
- Mettre du sable pour remplacer l'eau dans les coupelles au cimetière
- Intégrer dans votre planning le vidage des récipients d'eau toutes les semaines.

Ces quelques actions permettront de diminuer la densité de moustique tigre cet été. Vous retrouverez une liste plus complète des actions à engager dans le document présent sur notre site internet.

### **Les documents d'urbanisme : PLUi / SCoT / PADD ...**

Le **SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale** a pour rôle de définir les orientations stratégiques partagé pour le développement de l'aménagement d'un Territoire et a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire.

En 2022, le syndicat mixte du Pays Bourian lance l'élaboration de son SCoT.

(...)

Le 2 avril, le comité syndical du Pays Bourian, représentant les 35 communes du territoire, a voté à la majorité pour le projet SCOT valant **Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-PCAET)**. Il doit être soumis pour avis à plusieurs personnes publiques (consultation de 3 mois), puis sera soumis à enquête publique pendant un mois (du 19 août au 20 septembre 2024 (sous réserve)). L'ensemble du dossier ainsi que les avis des personnes publiques, mais aussi les modalités concernant l'organisation et le déroulement de cette enquête publique seront mis en ligne et seront consultables au siège du syndicat mixte. <https://www.paysbourian.fr/le-scot/le-scot-du-pays-bourian>

Le **PLU - Plan Local d'Urbanisme** constitue le document de déclinaison locale des orientations du SCoT et de leur mise en œuvre opérationnelle. Il a pour objectif d'élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique à l'échelle d'une commune et à servir de cadre de référence. La Communauté de communes Cazals-Salviac a lancé l'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 15 communes de la Communauté.

L'élaboration du PLUi se fait simultanément avec nos voisins de Quercy Bouriane (Gourdon) avec le concours du même bureau d'étude, le cabinet Cittanova.

**Le diagnostic territorial** est la première étape du PLUi, qui permet de comprendre le contexte du territoire, d'en identifier les atouts et les faiblesses et de dresser les premiers enjeux du PLUi.

**Le PADD – Projet d'aménagement et de développement durable** détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, ...

Afin de construire le projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, l'élaboration du PADD fait l'objet actuellement de temps d'échanges et de débats avec les élus.

Notre PLUi arrive à présent à une étape phare : le zonage. Cette étape permet de définir les zones agricoles, les zones naturelles et surtout les zones urbaines et urbanisables de chaque commune. Cette étape longue et complexe, avec une projection sur les 10 ans à venir, se doit de respecter la réglementation en matière d'urbanisme tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune et les attentes de leurs habitants.

Chaque citoyen peut s'informer sur la procédure et l'avancement des travaux à travers le site internet de la communauté de communes Cazals Salviac et sa page dédiée : <https://www.cc-cazalssalviac.fr/amenagement-et-habitat-1/plui>

Il est également possible d'émettre un avis ou de faire une demande, soit par mail [urbanisme@cc-cazalssalviac.fr](mailto:urbanisme@cc-cazalssalviac.fr), soit sur les registres de concertation à disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes.

(...)

## LES ASSOCIATIONS

### **LA RUCHE DES ARQUES**

#### **Lundi 6 mai à 8h45 (covoiturage du communal) – Visite du Château des Milandes**

Construit en 1489, sa résidente la plus connue du Xxe siècle était Joséphine Baker, chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine.

Covoiturage et départ à 8h45.

**Visite** (à 10 h) en audioguide français, néerlandais, anglais + **Déjeuner** au château (*Vin de noix / Terrine de magret d'oie fumée et son mesclun, vinaigrette aux pommes et betterave rouge / Cuisse de canard sauce aux cèpes et gratin dauphinois / Gâteau pommes et noix / vin et café compris*) + **Spectacle** des rapaces (à 15h).

Tarif : 24 € pour les adhérents – 36 € pour les non-adhérents.

**Réservations avant le 29 avril auprès de Arlette (06 20 51 59 67)**

#### **Mercredi 15 mai à 9h45 (covoiturage du communal) – Petite randonnée autour de Catus**

Départ du parking Bd Gustave Larroumet (rue du restaurant) à Catus à 10h + **Repas** à l'Auberge Salade piémontaise / Bœuf bourguignon / Gâteau Basque / Apéro kir et café compris / Vin non compris. Tarif 20 €.

**Réservation avant le 5 mai auprès de Yvette (06 71 82 20 50) – Nombre de places limitée**

#### **Jeudi 30 mai à 10h (covoiturage du communal) – Visite chez Mathieu Périé à Leyrissou aux Arques, sculpteur sur bois et pierre**

[https://www.instagram.com/mathieu.perie\\_sculpture/](https://www.instagram.com/mathieu.perie_sculpture/)

<https://www.facebook.com/mathieu.perie>

Covoiturage ou à pied + **Repas** à La P'tite Place, Quiche de légumes et salade / Poulet / Crumble de pommes avec crème anglaise / Vin et café/thé inclus. Tarif 20 €.

**Réservations avant le 23 mai auprès de Sylvia (05 65 21 78 08)**

#### **Dimanche 2 juin à 17h – Concert de l'Ensemble vocal de Maussac à l'église Saint-Laurent des Arques.**

Participation libre. Verre de l'amitié offert à l'issue du concert.

(...)

## **LES ATELIERS DES ARQUES**

**Mercredi 22 mai à 18h00 – Ouverture des ateliers et rencontre avec les artistes et designers en résidence.**

Restauration sur place avec les pizzas de C&C.

**Commande dès le 18 mai au 07 70 35 10 52.**

## **MUSEE ZADKINE**

**Mercredi 15 mai à 15h – Musée Zadkine**

Visite thématique : La ville sans cœur, par Lionel Gramon, guide du musée

Zadkine inaugurerait le 15 mai 1953 son « Monument pour une ville détruite » à Rotterdam, l'œuvre la plus connue mais aussi la plus grande qu'il ait jamais réalisée, 6.50 mètres de haut. Sera abordé la genèse et les multiples symboles d'un monument si populaire aux yeux des Néerlandais, qu'ils semblent, encore aujourd'hui, lui en être redevables.

Tarifs d'entrée au musée

**Sur inscription**, limité à 20 personnes. <https://www.eventbrite.fr/e/visite-thematique-la-ville-sans-coeur-tickets-861362015977?aff=oddtcreator>

**Suivez les infos de notre village sur notre site internet <https://www.lesarques.fr/>**